

Certificat de spécialisation Accompagnement à la professionnalisation en Psychologie du travail

Présentation

Publics / conditions d'accès

Cette certification s'adresse aux auditeurs et auditrices diplômés du diplôme/titre de Psychologue du travail ayant trouvé un premier poste de psychologue du travail (de 1 à 4 années après le diplôme).

Objectifs

Cette certification d'"Accompagnement à la professionnalisation en Psychologie du travail" vise à soutenir l'intégration des titulaires du Titre de psychologue du travail dans le monde professionnel.

Modalités de validation

Participation et engagement dans les séances.

Compétences

Animé par deux enseignants chercheurs ou par un binôme enseignant chercheur - professionnel extérieur, le certificat « Accompagnement à la professionnalisation en psychologie du travail » propose un cadre de réflexion pour amener les post-diplômés à étayer leur posture de psychologue du travail et consolider leur expérience et identité professionnelle.

Modalités :

8 séances de trois heures entre octobre et juin

Mis à jour le 15-07-2024



Code : CS13200A

4 crédits

Certificat de spécialisation

Responsabilité nationale :
EPN13 - Travail, Orientation,
Formation, Social / Maria
IANEVA

Responsabilité opérationnelle
: Cécile SCEO-BRIEC

Niveau CEC d'entrée requis :
Sans niveau spécifique

Niveau CEC de sortie : Sans
niveau spécifique

Mode d'accès à la certification
:

- Formation continue

NSF :

Métiers (ROME) :

Contact national :

EPN 13 - Psychologie du travail
41 rue Gay Lussac
75005 Paris

par_propsytravail@lecnam.net

Enseignements

4 ECTS

Accompagnement à la professionnalisation en Psychologie du travail

PST220

4 ECTS